

INSTRUCTIONS A SUIVRE AVANT L'INSPECTION DE LA CITERNE ET/OU DES TUYAUTERIES DE GAZ PROPANE

Si vous remplissez ces conditions et que vous êtes présent le jour de l'inspection, l'organisme de contrôle agréé peut effectuer le contrôle de la citerne et/ou des tuyauteries et vous évitez des frais supplémentaires (pour un déplacement inutile).



La citerne et les appareils sont-ils libres d'accès ?

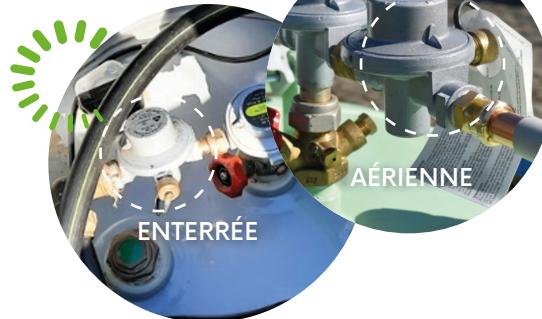
Assurez-vous que la citerne est libre d'accès et que l'inspecteur a accès à tous les appareils au gaz dans l'habitation/le bâtiment.



Ai-je tous les documents nécessaires ?

Votre déclaration auprès de la commune est-elle toujours valable ? Attention : en Wallonie, la déclaration doit être renouvelée après 10 ans. En Flandre, elle est souvent valable pour une période plus longue. Disposez-vous encore d'une attestation des tuyauteries valable pour l'ensemble de l'installation ? Et enfin, disposez-vous encore d'un rapport de vérification valable pour les tuyauteries (valable 5 ans) ?

Le limiteur de pression avec point de mesure.



Un limiteur de pression avec point de mesure est-il prévu ?

L'inspecteur doit être en mesure de raccorder un manomètre au point de mesure pour vérifier l'absence de pertes de pression dans les tuyauteries. Vérifiez si la citerne est équipée d'un limiteur de pression avec point de mesure. Si ce n'est pas le cas, contactez votre installateur pour apporter les modifications.



Robinets de gaz fermés ?

Pour vérifier que la tuyauterie de gaz ne présente pas de fuites, elle sera mise sous pression pendant un certain temps. Le robinet de service et les vannes d'arrêt seront donc fermés. Nous vous demandons également de fermer le robinet de tous les appareils au gaz de l'habitation. Cela facilitera le redémarrage de votre système de gaz. Si la relance de l'installation échoue après l'inspection, vous devez faire appel à votre installateur réinitialiser/redémarrer les appareils au gaz.

Citerne enterrée avec Invisia

Votre installateur a normalement installé une pièce en T ou un point de mesure lors de l'installation de l'Invisia.

Vous avez des questions ? Contactez-nous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.